



énergie solidaire
—

APPEL À PROJETS 2021

Soutien à la lutte contre la précarité
énergétique dans le logement

Cahier des charges

Préambule

La crise sanitaire de la Covid-19 et les difficultés économiques et sociales qui l'accompagnent touchent de plein fouet les plus fragiles. On constate déjà une hausse de la pauvreté, laissant présager un basculement dans la précarité énergétique et la difficulté à se chauffer cet hiver pour davantage de ménages.

La loi Climat et résilience prévoit d'interdire la location des passoires thermiques et d'accélérer les rénovations énergétiques... Mais les échéances sont trop éloignées pour les ménages qui sont aujourd'hui en précarité énergétique.

Dans ce contexte, l'ambition d'Énergie Solidaire prend tout son sens : que chacun puisse réduire durablement sa facture d'énergie et subvenir à ses besoins. L'enjeu est tout autant environnemental que social. De nombreuses associations agissent sur leur territoire, pour aller à la rencontre des ménages en situation de précarité énergétique, proposer des solutions adaptées et les accompagner dans leur mise en œuvre. Mais elles manquent de moyens.

Par son action de soutien aux actions locales de lutte contre la précarité énergétique, Énergie Solidaire a pour ambition que chacun, quel que soit son milieu ou sa situation économique, ait accès aux solutions adaptées pour se chauffer et vivre dans un logement sain !

En faisant appel à la générosité des producteurs, fournisseurs et consommateurs d'énergie renouvelable, Énergie Solidaire sensibilise tous les publics à une cause souvent méconnue de détresse humaine, la précarité énergétique dans le logement, et leur offre la possibilité de contribuer aux actions visant à la réduire, grâce à leurs dons. En renforçant les moyens et la visibilité des structures associatives dédiées à la lutte contre la précarité énergétique sur leur territoire, Énergie Solidaire renforce leurs actions au plus près des ménages touchés.

Fort de plus de 3200 micro-donateurs à ce jour, le fonds de dotation Énergie Solidaire souhaite allouer, dans le cadre de cet appel à projets, une enveloppe totale de 100 000 € à destination d'associations de lutte contre la précarité énergétique dans le logement. Des projets d'accompagnement des ménages modestes à la rénovation complète et performante seront sélectionnés, pour une mise en œuvre à partir de 2022.

Calendrier de l'appel à projets

- ✓ Ouverture des candidatures le **22 juin 2021**
- ✓ Réception des dossiers de candidature **jusqu'au 10 septembre 2021 inclus**
- ✓ Sélection des lauréats par le Comité d'Engagement et notification des associations lauréates au plus tard le **9 novembre 2021**

Critères d'éligibilité

Énergie Solidaire a vocation à soutenir tout type d'action porté par des **associations d'intérêt général** et visant à faire reculer la précarité énergétique dans sa composante « logement ».

Dans le cadre de la distribution de cette enveloppe de 100 000 €, le Conseil d'Administration et le Comité d'Engagement du fonds de dotation Énergie Solidaire ont acté que seules les associations porteuses d'un programme entrant dans la **catégorie d'action suivante étaient éligibles** à un financement de la part du fonds :

"Accompagnement des ménages modestes à la rénovation complète et performante de leur logement (qualité BBC)"

Sélection des associations candidates

Les associations intéressées sont invitées à remplir un dossier de candidature joint à ce cahier des charges.

Les candidatures seront examinées par le Comité d'Engagement, au regard de critères d'attribution définis au préalable.

Critères d'attribution

Voici les critères d'attribution et leur pondération qui permettront de départager les associations candidates :

Accompagnement des ménages modestes à la rénovation complète et performante	Pondération
Reproductibilité	20 %
Expérience & travail en réseau	25 %
Performance	20 %
Implication des ménages & clarté et solidité du parcours	20 %
Mesure d'impact	15 %
TOTAL	100 %

Points "bonus"

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Engagement du fonds ont décidé d'octroyer des points dits "bonus" aux candidatures qui impliqueraient une ou plusieurs des sous-thématiques suivantes :

Recours aux énergies renouvelables
Recours aux matériaux bio-sourcés
Actions de formation à destination des professionnels de l'accompagnement
Actions de coordination des acteurs d'un territoire donné
Mobilisation des locataires
Médiation bailleurs-locataires
Actions à destination des copropriétés
Actions à destination des ménages très modestes
Actions à destination des personnes âgées ou en situation de handicap
Action de tiers-financement (avance de subventions pour la réalisation des travaux)
Financement du reste à charge
Accompagnement post-travaux de prise en main du logement

Communication et valorisation

Le présent appel à projets revêt un triple objectif : soutenir la lutte contre la précarité énergétique, fidéliser nos micro-donateurs actuels, et convaincre les clients d'Enercoop n'ayant pas encore sauté le pas de souscrire à leur tour.

C'est pourquoi chaque lauréat du présent appel à projets s'engage à :

- ✓ Mentionner le partenariat avec Énergie Solidaire sur l'ensemble de ses outils promotionnels et de communication, pendant toute la durée de la convention de partenariat ;
- ✓ Permettre à Énergie Solidaire d'afficher sur l'ensemble de ses outils de communication le logo de l'association ainsi que les informations relatives au projet soutenu dans le cadre de ce partenariat (après validation par l'association des documents qui la concerne) ;
- ✓ Permettre à Énergie Solidaire de réaliser des actions de promotion du présent partenariat. Voici une liste non exhaustive de formes que cette promotion peut prendre :
 - articles sur le site web d'Énergie Solidaire
 - témoignages de bénéficiaires du programme (écrits ou filmés)
 - interviews des porteurs de projet (écrite ou filmée)
 - réalisation d'infographies ou illustrations sur le projet

Processus de sélection

L'équipe opérationnelle réceptionne et instruit chacune des candidatures reçues



énergie solidaire

Les dossiers instruits sont transmis à chacun des membres du Comité d'Engagement

COMITÉ D'ENGAGEMENT

Réunis en assemblée plénière, les membres du Comité d'Engagement délibèrent et sélectionnent par un vote les associations lauréates

Collège Partenaires Financiers

Fondation REXEL
Fondation Schneider Electric

Collège Experts

Fondation Abbé Pierre
ALEC-MVE
SOLIHA
ANSA
DORÉMI

Collège Micro-donateurs

3 micro-donateurs/micro-donatrices volontaires tiré.e.s au sort siègent pour deux ans



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Valide les préconisations du Comité d'Engagement
&
Signe les conventions de partenariat

Bureau

4 Membres issus du Conseil d'administration de l'association
Les Amis d'Enercoop



Autres membres du CA

Un représentant de la coopérative Enercoop

Envoi des dossiers de candidature

Merci d'envoyer votre candidature par mail à l'adresse contact@energie-solidaire.org

Date limite de candidature : **10 septembre 2021 (inclus)**

!! Pensez-y : envoyez-nous votre dossier au plus tôt, sans attendre la date limite ! Cela nous permettra, si besoin, de vous demander des compléments d'information.

Pièces à joindre au dossier de candidature

- ✓ Dossier de candidature dûment rempli
- ✓ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action
- ✓ Budget prévisionnel de l'action
- ✓ Rapport d'activité et rapport financier 2020 de la structure
- ✓ Budget prévisionnel 2021 de la structure
- ✓ Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- ✓ Le présent cahier des charges paraphé et signé

Nom, Prénom :

Qualité :

Date :

Signature :

CONTACT

Kevin CHAPLAIS - Délégué Général

Fonds de dotation Énergie Solidaire
16/18 Quai de la Loire
75019 Paris

Tel : 01 81 80 23 75

Mail : kevin.chaplais@energie-solidaire.org

www.energie-solidaire.org

